

20. *Par tubercules de rejet.* — M. Jebens a publié en 1828 un nouveau procédé de multiplication pour une variété connue sous le nom de Pomme de terre anglaise ou de Gibraltar. Lorsqu'après la récolte, les tubercules ont été amoncelés dans un lieu bien abrité contre le froid, ils ne tardent pas à produire de petits tubercules dont la formation a valu à cette variété le surnom de *couveuse*. Quoique ces tubercules adventices soient mous et acqueux, on a reconnu qu'ils peuvent être employés à la reproduction de l'espèce. Souvent même, ils ont donné un produit plus considérable que les tubercules fournis par la récolte précédente. On pourrait, avec beaucoup d'avantages, utiliser ce moyen de reproduction pour toutes les variétés qui présenteraient la même particularité.

(A continuer.)

HISTOIRE DE LA QUINZAINE.

Dernièrement une circulaire a été adressée à MM. les Curés du Bas-Canada, par le Révd M. A. Mailloux, V. G. Cette circulaire est d'une très grande importance, non seulement pour le pays en général, mais pour chaque paroisse, pour chaque famille, nous dirions même, pour chaque individu en particulier.

Notre belle, notre sainte société de tempérance qui avait, il y a déjà plusieurs années, complètement régénéré les campagnes du Canada, qui avait fait disparaître d'au milieu de nous les scènes si dégoûtantes et si fréquentes d'ivrogneries, et tous les désordres qui en sont la suite, qui avait séché les larmes de tant d'épouses infortunées, de malheureux enfants, qui avait établi partout la paix et le bonheur, reçoit aujourd'hui de rudes chocs qui menacent son existence. Malheureusement, dans bien des localités, notre jeunesse canadienne rejette cette planche de salut, et se livre aveuglément à son penchant pour les boissons enivrantes, et on peut dire, sans crainte de se tromper, que le mal est déjà grand.

M. le Grand Vicair Mailloux, qui a sacrifié demeure, repos, santé, à l'établissement de cette société utile et indispensable entre toutes les autres, voyant que ses compatriotes veulent retourner en arrière, et se diriger de nouveau vers l'abîme de tous les maux, d'où la société de la Croix les a retiré, a consulté son cœur de prêtre qui lui a répondu : " Il faut tenter un nouveau moyen, il faut essayer de rouvrir les yeux aux malheureux qui ont déjà mis en oubli les fortes impressions qu'avait produites sur eux la vue de la Croix de tempérance. " Aussitôt, il s'est mis à l'œuvre, malgré le travail immense qu'exigent de lui ses prédications et les retraites qu'il est appelé à donner dans toutes les parties du pays, et grâce au sacrifice d'une grande partie du temps consacré au sommeil, il a réussi, en quelques mois, à préparer un volume d'au-delà de 400 pages, grand in-12, sur les malheurs de l'ivrognerie, et sur les bienfaits de la tempérance. Ce livre, M. Mailloux le présente à toutes les familles

catholiques de son pays; et il les conjure de l'accepter comme preuve de son dévouement sans bornes à leur bien spirituel, et même temporel. Pour faciliter l'extension de ce précieux travail, il le livre à un prix si minime, qu'il devra s'imposer de grands sacrifices pour couvrir les dépenses de l'impression et de la reliure, 36 sous par exemplaire !....

M. Mailloux, qui connaît si bien ce qui convient au peuple de la campagne, et qui sait l'impression que les faits et les exemples produisent sur lui, les a multipliés dans son livre. Il y a joint les témoignages d'un grand nombre de médecins en faveur de la tempérance, et contre l'usage des boissons alcooliques.

Pour donner une juste idée du livre de M. Mailloux, voici les titres des trente chapitres qu'il renferme : L'ivrognerie est un crime. — Portrait de l'ivrogne et de l'ivrognesse. — La dégradation causée par l'ivrognerie. — Les vendeurs de boissons fortes, et les maux qu'ils ont fait à eux-mêmes et à la société. — La colère de Dieu sur les vendeurs de liqueurs alcooliques. — Ravages et funestes effets de l'intempérance. — Les avertissements du ciel. — Les commencements de la tempérance. — La société de la Croix est l'œuvre de Dieu par les merveilles qui ont accompagné son établissement. — La société de la Croix est l'œuvre de Dieu par les vertus qui lui servent de base..... parce qu'elle a été bénie par Notre Saint Père le Pape et approuvée par nos Conciles Provinciaux et par nos évêques. — Conserver notre société de la Croix ou tomber dans un abîme de malheurs. — Les Pères du Second Concile Provincial et le trafic des boissons fortes. — Société de la Croix, œuvre de colonisation par excellence. — Société de la Croix, essentielle à la conservation de notre nationalité, de notre santé, de nos biens. — La société de la Croix, au point de vue catholique, est le moyen de conserver notre religion et nos mœurs. — Ce qu'elle est appelée à faire dans notre pays catholique. — Tous, hommes, femmes et enfants, doivent soutenir de tout leur pouvoir, la société de la Croix. — Les maires, les conseillers municipaux, doivent prendre la société de la Croix sous leur protection. — Les associés de la Croix et les élections. — Les auberges des villes et des faubourgs, le mal qu'elles font à la société de tempérance; incendie du 14 octobre, etc. — La Croix retrouvée pour être l'arme du combat contre l'enfer, etc. Plusieurs chapitres sur la Croix, dont deux : La Croix et le jugement général. Règlement de la société de la Croix.

Maintenant, M. Mailloux désire que son livre soit accepté par toutes les familles canadiennes-françaises; peut-il y avoir un désir plus juste? La reconnaissance pour un prêtre qui a tant fait pour ses compatriotes, l'amour de la conservation de sa nationalité, de sa santé, de ses biens, ne doivent-ils pas engager tous les chefs de famille à se procurer ce précieux livre. Oui, nous l'espérons, tous ceux qui ont trente-six sols à leur disposition, les feront fructifier, en les échangeant contre un livre qui contient une recette infaillible contre tous les maux et qui est un guide sûr vers la tranquillité, et le bien-être, etc. Quant à ceux qui sont